



Communiqué de presse (04/03/2023)

A la lecture du courrier du ministre de l'Intérieur, l'ANPJ constate amèrement qu'aucune des objections et inquiétudes soulevées par les enquêteurs, les magistrats, les avocats et de nombreux élus n'ont été entendues. Le ministre vient donc d'accomplir l'incroyable performance de mettre à terre la Direction Centrale de la Police Judiciaire qui combattait sans relâche et de toutes ses forces la criminalité organisée, grave et complexe. Le sentiment qui domine aujourd'hui au sein des rangs de la police judiciaire est l'écœurement devant un projet qui est une copie quasi conforme de celui proposé en juin dernier, preuve que non, il n'y a pas eu de dialogue, non, il n'y a pas eu de concertation. Les modifications plus cosmétiques que réelles autour des DIPN ne masquent pas la dislocation manifestement actée de la DCPJ, la destruction de son maillage territorial et l'isolement de nombreux services de police judiciaire qui s'appuyaient jusque-là sur un lien opérationnel fort et indispensable avec leurs sièges zonaux. La lutte contre la criminalité financière en sera particulièrement impactée, les SPJ étant souvent dépourvus d'enquêteurs spécialisés. Si l'objectif inavouable était d'affaiblir les services susceptibles d'engager des enquêtes sur certaines personnalités, il est atteint et dépassé.

L'ANPJ ne peut en aucun cas accepter un tel projet, et rappelle au ministre de l'Intérieur ses engagements à suivre l'intégralité des recommandations des inspections gouvernementales et des commissions de la représentation nationale, notamment les préconisations des sénateurs pour un moratoire jusqu'à la fin des JO de Paris. Face à une réforme mal conçue, mal conduite, expérimentée de manière erratique et imposée de façon despotique et brutale, la prudence et la responsabilité plaident pour une prolongation des travaux préparatoires. Cette réforme d'ampleur touche au sujet sensible de la sécurité de nos concitoyens et des capacités de l'État à protéger ses institutions.

L'ANPJ rappelle qu'elle n'a jamais été opposée au principe de réforme de la police nationale et qu'elle est plutôt favorable à l'instauration de filières métiers. Elle souhaite cependant un échelon hiérarchique a minima régional, apte à coordonner et garantir les moyens et l'action des services d'investigation exerçant traditionnellement sur des zones géographiques très étendues et sur des affaires sensibles et complexes.

L'ANPJ partage de nombreux constats portés devant le ministre notamment par la mission d'information de l'Assemblée Nationale : les infrastructures immobilières et informatiques sont actuellement totalement inadaptées, leur modernisation et adaptation constituant un préalable incontournable. La très faible acceptation du projet et le passage en force de la réforme en dépit des nombreux avertissements de ces dernières semaines impacteront durablement les enquêteurs et, mécaniquement, l'efficacité de leur travail. Certains d'entre eux renoncent déjà à l'investigation. La perte de compétence et d'expérience ne pourra être compensée qu'après de trop longues années, si elle l'est un jour.

L'ANPJ remercie les rares organisations syndicales qui ont porté et portent encore son message. Elle dénonce la connivence avec le ministre de celles qui cautionnent ce passage en force de la réforme malgré leurs précédentes déclarations, y compris devant les parlementaires. Elle mesure le peu d'intérêt et de connaissance des métiers de l'investigation au sein de ces formations.

Force est de constater aujourd'hui qu'envers et contre tous, le ministre de l'Intérieur entend appliquer cette réforme bancale et contestée. Celui-ci préfère le soutien de ces syndicats que les conseils éclairés des parlementaires. Il prend ainsi le risque, à la veille de grands événements sportifs, de désorganiser la police nationale et d'affaiblir considérablement les moyens de lutte contre la criminalité organisée qui prospère déjà dans les pays voisins. Les conséquences de ce choix ne se mesureront malheureusement pas avant plusieurs années, mais la responsabilité n'en incombera pas moins aux décideurs d'aujourd'hui. En l'état, cette réforme ne réglera ni la crise des vocations, ni les problèmes majeurs rencontrés par les services d'investigation de la sécurité publique qui souffrent déjà d'avoir perdu le sens de leur mission.

L'ANPJ va donc solliciter une audience auprès du Président de la République qui semble aujourd'hui le seul interlocuteur possible pour arbitrer une crise qui engage la sécurité des citoyens et la responsabilité de l'État.

« La seule police qu'une démocratie puisse avouer, la police judiciaire, n'est plus au service de l'arbitraire, son œuvre est de liberté »

Georges Clemenceau le 14 octobre 1906

ANPJ – 19 avenue de Paris 78000 VERSAILLES

policejudiciaire.asso@gmail.com